

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés** (non audités)

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées
le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	30 SEPTEMBRE 2024	31 DÉCEMBRE 2023 ⁽¹⁾
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		544 840 \$	473 563 \$
Liquidités soumises à restrictions		6 454	5 930
Créances clients		1 378 338	1 488 772
Actif sur contrats		1 741 336	1 569 401
Autres actifs financiers courants		276 775	261 472
Autres actifs non financiers courants		319 583	267 219
Total des actifs courants		4 267 326	4 066 357
Immobilisations corporelles		309 630	332 428
Actif au titre du droit d'utilisation		384 596	254 751
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5	384 261	389 256
Goodwill		3 495 826	3 327 777
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		223 943	270 058
Actif d'impôt sur le résultat différé		1 024 111	886 203
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		331 602	398 436
Autres actifs financiers non courants		54 177	39 049
Autres actifs non financiers non courants		338 465	204 888
Total de l'actif		10 813 937 \$	10 169 203 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et charges à payer		1 936 940 \$	1 825 916 \$
Produits différés		1 249 732	1 260 588
Autres passifs financiers courants		261 060	279 817
Autres passifs non financiers courants		454 305	386 917
Tranche à court terme des provisions		124 990	169 342
Tranche à court terme des obligations locatives		86 487	74 887
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme	14	164 068	463 289
Total des passifs courants		4 277 582	4 460 756
Dettes à long terme	14	1 754 209	1 519 342
Autres passifs financiers non courants		17 578	24 576
Tranche à long terme des provisions		321 226	304 042
Tranche à long terme des obligations locatives		427 957	316 414
Autres passifs non financiers non courants		51 312	37 991
Passif d'impôt sur le résultat différé		369 710	330 827
Total du passif		7 219 574	6 993 948
Capitaux propres			
Capital social		1 798 113	1 805 080
Résultats non distribués		1 892 927	1 652 078
Autres composantes des capitaux propres	9	(113 633)	(293 532)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis		3 577 407	3 163 626
Participations ne donnant pas le contrôle		16 956	11 629
Total des capitaux propres		3 594 363	3 175 255
Total du passif et des capitaux propres		10 813 937 \$	10 169 203 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2B).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (NON AUDITÉS)

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF
LE NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2024

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS						
	CAPITAL SOCIAL				TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)			PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE
Solde au début de la période	175 554	1 805 080 \$	1 652 078 \$	(293 532) \$	3 163 626 \$	11 629 \$	3 175 255 \$
Résultat net pour la période	—	—	231 423	—	231 423	4 143	235 566
Autres éléments du résultat global pour la période	—	—	45 078	179 899	224 977	3	224 980
Total du résultat global pour la période	—	—	276 501	179 899	456 400	4 146	460 546
Dividendes déclarés (note 7)	—	—	(10 520)	—	(10 520)	—	(10 520)
Rémunération provenant des options sur actions	—	—	5 047	—	5 047	—	5 047
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	14	539	(128)	—	411	—	411
Actions rachetées et annulées (note 8)	(730)	(7 506)	(31 032)	—	(38 538)	—	(38 538)
Impôts différés liés aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions	—	—	981	—	981	—	981
Apport hors trésorerie par le détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	1 181	1 181
Solde à la fin de la période	174 838	1 798 113 \$	1 892 927 \$	(113 633) \$	3 577 407 \$	16 956 \$	3 594 363 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF
LE NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2023

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL				TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)			
Solde au début de la période	175 554	1 805 080 \$	\$ 1 404 589	\$ (340 155)	\$ 2 869 514	9 571 \$	2 879 085 \$
Résultat net pour la période	—	—	197 210	—	197 210	(373)	196 837
Autres éléments du résultat global pour la période	—	—	(40 134)	54 562	14 428	(280)	14 148
Total du résultat global pour la période	—	—	157 076	54 562	211 638	(653)	210 985
Dividendes déclarés (note 7)	—	—	(10 533)	—	(10 533)	—	(10 533)
Rémunération provenant des options sur actions	—	—	3 525	—	3 525	—	3 525
Apport hors trésorerie par le détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	1 188	1 188
Solde à la fin de la période	175 554	1 805 080 \$	\$ 1 554 657	\$ (285 593)	\$ 3 074 144	10 106 \$	3 084 250 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)

NEUF MOIS TERMINÉS LES
30 SEPTEMBRE

	Note	TROISIÈMES TRIMESTRES			
		2024	2023	2024	2023
Produits provenant de :					
SP&GP		2 423 854 \$	2 171 173 \$	7 017 747 \$	6 280 066 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		8 063	9 676	25 255	26 220
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		20 136	19 268	37 316	48 432
	3	2 452 053	2 200 117	7 080 318	6 354 718
Coûts directs liés aux activités		2 206 151	2 003 393	6 451 988	5 820 920
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	4	34 427	54 289	127 258	126 600
Coûts de restructuration et de transformation	15	9 159	6 634	13 277	27 876
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		19 216	21 052	61 131	62 514
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	17	—	—	892	—
Gain sur cession d'une activité de SP&GP	19	—	(46 191)	—	(46 191)
RAII ⁽¹⁾		183 100	160 940	425 772	362 999
Charges financières	6	45 226	52 054	133 545	149 751
Produits financiers et pertes nettes de change	6	(4 441)	(1 884)	(11 448)	(9 195)
Résultat avant impôts sur le résultat		142 315	110 770	303 675	222 443
Charge d'impôts sur le résultat		36 435	6 063	68 109	25 606
Résultat net pour la période		105 880 \$	104 707 \$	235 566 \$	196 837 \$

Résultat net attribuable aux éléments suivants :

Actionnaires d'AtkinsRéalis		103 697 \$	104 967 \$	231 423 \$	197 210 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		2 183	(260)	4 143	(373)
Résultat net pour la période		105 880 \$	104 707 \$	235 566 \$	196 837 \$

Résultat par action (en \$)

De base		0,59 \$	0,60 \$	1,32 \$	1,12 \$
Dilué		0,59 \$	0,60 \$	1,32 \$	1,12 \$

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)

De base		175 166	175 554	175 366	175 554
Dilué		175 533	175 676	175 665	175 554

⁽¹⁾ Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉS)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2024			2023		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	103 697 \$	2 183 \$	105 880 \$	104 967 \$	(260) \$	104 707 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	78 138	88	78 226	7 454	117	7 571
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(8 496)	623	(7 873)	3 386	(961)	2 425
Impôts sur le résultat (note 9)	3 993	—	3 993	(1 700)	—	(1 700)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	73 635	711	74 346	9 140	(844)	8 296
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	(29)	—	(29)	—	—	—
Impôts sur le résultat (note 9)	48	—	48	—	—	—
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	42 516	—	42 516	19 878	—	19 878
Impôts sur le résultat (note 9)	(10 492)	—	(10 492)	(5 305)	—	(5 305)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	32 043	—	32 043	14 573	—	14 573
Total des autres éléments du résultat global pour la période	105 678	711	106 389	23 713	(844)	22 869
Total du résultat global pour la période	209 375 \$	2 894 \$	212 269 \$	128 680 \$	(1 104) \$	127 576 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2024			2023		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	231 423 \$	4 143 \$	235 566 \$	197 210 \$	(373) \$	196 837 \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	181 842	419	182 261	45 840	(58)	45 782
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(6 168)	(416)	(6 584)	12 411	(222)	12 189
Impôts sur le résultat (note 9)	4 225	—	4 225	(3 689)	—	(3 689)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	179 899	3	179 902	54 562	(280)	54 282
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	(95)	—	(95)	—	—	—
Impôts sur le résultat (note 9)	48	—	48	—	—	—
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	59 961	—	59 961	(52 913)	—	(52 913)
Impôts sur le résultat (note 9)	(14 836)	—	(14 836)	12 779	—	12 779
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	45 078	—	45 078	(40 134)	—	(40 134)
Total des autres éléments du résultat global pour la période	224 977	3	224 980	14 428	(280)	14 148
Total du résultat global pour la période	456 400 \$	4 146 \$	460 546 \$	211 638 \$	(653) \$	210 985 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)		TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	Note	2024	2023	2024	2023
Activités d’exploitation					
Résultat net pour la période		105 880 \$	104 707 \$	235 566 \$	196 837 \$
Impôts sur le résultat payés		(7 483)	(12 768)	(46 216)	(58 292)
Intérêts payés		(50 367)	(42 905)	(117 298)	(132 718)
Amortissements	10A	59 008	62 885	182 953	183 992
Autres éléments de rapprochement	10B	94 041	(58 174)	194 542	(13 272)
		201 079	53 745	449 547	176 547
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10C	66 033	(47 321)	(234 487)	(383 357)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d’exploitation		267 112	6 424	215 060	(206 810)
Activités d’investissement					
Acquisition d’immobilisations corporelles et entrées d’immobilisations incorporelles ⁽¹⁾		(37 345)	(26 770)	(100 524)	(71 728)
Entrée de trésorerie nette provenant d’une acquisition d’entreprise	17	—	—	35 593	—
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		13	1 179	38	13 062
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(7 938)	(51 649)	(18 283)	(172 709)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		72 968	28 370	88 007	75 836
Cession de certains actifs non essentiels	18	—	—	52 179	—
Acquisition de placements à court terme au coût amorti	20	—	—	(50 000)	—
Diminution des placements à court terme au coût amorti	20	12 500	—	25 000	—
Entrée de trésorerie sur cession d’un investissement de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5A	—	34 325	—	34 325
Entrée de trésorerie nette sur cession d’une activité de SP&GP	19	—	147 075	—	147 075
Autres ⁽¹⁾		(6 948)	2 580	(1 637)	8 799
Flux de trésorerie nets provenant des activités d’investissement		33 250	135 110	30 373	34 660
Activités de financement					
Augmentation de la dette	10D	168 937	303	564 917	569 025
Remboursement de la dette et paiement au titre des frais d’émission de la dette	10D	(300 175)	(105 759)	(631 239)	(331 099)
Paieement d’obligations locatives	10D	(19 323)	(22 317)	(60 777)	(60 498)
Produit de l’exercice d’options sur actions		35	—	411	—
Rachat d’actions pour annulation	8	(22 953)	—	(38 538)	—
Dividendes payés aux actionnaires d’AtkinsRéalis	7	(3 504)	(3 511)	(10 520)	(10 533)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		(176 983)	(131 284)	(175 746)	166 895
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1 102	733	1 590	(1 519)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		124 481	10 983	71 277	(6 774)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		420 359	552 522	473 563	570 279
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		544 840 \$	563 505 \$	544 840 \$	563 505 \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2024, la Société a inclus les entrées d'immobilisations incorporelles générées en interne, qui étaient auparavant comprises dans la rubrique « Autres », dans la rubrique « Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles », comprises toutes les deux dans les activités d'investissement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités. Ces immobilisations incorporelles générées en interne sont comprises dans la rubrique « Autres actifs non financiers non courants » dans l'état consolidé de la situation financière.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	10
4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS	16
5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	16
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	17
7. DIVIDENDES	18
8. RACHAT D' ACTIONS POUR ANNULATION	18
9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	18
10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	20
11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	24
12. INSTRUMENTS FINANCIERS	25
13. PASSIFS ÉVENTUELS	27
14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	33
15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION	34
16. IMPÔT MINIMUM MONDIAL (PILIER 2)	34
17. TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS	35
18. CESSIION DE CERTAINS ACTIFS NON ESSENTIELS	35
19. CESSIION D'UNE ACTIVITÉ DE SP&GP	36
20. PLACEMENTS À COURT TERME AU COÛT AMORTI	36
21. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE	37

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe AtkinsRéalis inc. est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe AtkinsRéalis inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou « AtkinsRéalis » désigne, selon le contexte, le Groupe AtkinsRéalis inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe AtkinsRéalis inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées.

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une société de calibre mondial de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire qui crée des solutions durables qui lient individus, données et technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde.

Dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers »), les activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP ») sont désignées collectivement comme « provenant de SP&GP » afin d'être distinguées des activités liées aux investissements de Capital de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants des tableaux compris dans ces notes sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS (International Financial Reporting Standards) décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et sont mis à jour dans les présents états financiers, si nécessaire.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception, le cas échéant : i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur; ii) de l'actif (du passif) au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la juste valeur des actifs des régimes diminuée de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies; iii) d'investissements évalués à la juste valeur détenus par SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle la Société a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement; et iv) de certains actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Le 13 novembre 2024, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

B) NOUVELLES MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2024

Les modifications aux normes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Les modifications à l'IFRS 16, *Contrats de location*, imposent au vendeur-preneur d'évaluer ultérieurement les obligations locatives résultant d'une cession-bail de manière à ne comptabiliser aucun montant du gain ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les nouvelles exigences n'empêchent pas un vendeur-preneur de comptabiliser en résultat net tout gain ou perte lié à la résiliation partielle ou totale d'un contrat de location.
- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (l'« IAS 1 »), précisent les critères de classement de la dette et des autres passifs comme courants ou non courants. Les modifications aident à déterminer si, dans l'état de la situation financière, la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications clarifient également les exigences de classement pour la dette qu'une entité peut régler en la convertissant en titres de capitaux propres.
- Les modifications à l'IAS 1 précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des dettes comme courantes ou non courantes à la date de clôture. Au lieu de cela, les modifications obligent une entité à fournir des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.
- Les modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »), introduisent des exigences en matière d'informations à fournir afin d'améliorer la transparence des accords de financement de fournisseurs et la divulgation de leurs effets sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société, à l'exception des modifications à l'IAS 1 liées au classement des passifs comme courants ou non courants, comme il est indiqué ci-dessous.

ADOPTION DES MODIFICATIONS À L'IAS 1 – CLASSEMENT DES PASSIFS COMME COURANTS OU NON COURANTS

L'incidence de l'adoption des modifications à l'IAS 1 est liée au classement des passifs dont la date de règlement est incertaine comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications à l'IAS 1 entraînent un classement fondé sur le droit d'une entité, à la date de clôture, de renouveler une obligation pour au moins douze mois après la date de clôture en vertu d'une facilité de prêt existante et non pas sur l'attente d'une entité, lorsqu'elle a le pouvoir discrétionnaire, de différer ou non le règlement de l'obligation.

Le 1^{er} janvier 2024, la Société a évalué le classement de tous ses passifs et a reclassé la valeur comptable de sa facilité de crédit renouvelable non garantie (la « facilité renouvelable »), qui fait partie de la convention de crédit de 2022 de la Société, de 324,6 millions \$ du poste « Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme » au poste « Dette à long terme » dans son état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023.

Ce changement a été apporté en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (l'« IAS 8 »), et a donné lieu au retraitement des chiffres comparatifs (voir la note 14).

C) CHANGEMENT DANS LA PRÉSENTATION – INFORMATIONS SECTORIELLES

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, AtkinsRéalis a mis en œuvre une nouvelle structure opérationnelle dans le but d'unifier et de simplifier la Société au sein des régions où elle exerce ses activités. Conformément à la nouvelle structure, les anciens secteurs à présenter Services d'ingénierie et Exploitation et entretien (« E&E ») ont été fusionnés et sont maintenant gérés par région. Les Services d'ingénierie Régions comprennent maintenant les secteurs à présenter suivants : i) Canada, y compris les contrats d'E&E en cours en Algérie qui sont gérés par l'équipe de direction canadienne (« Canada »); ii) Royaume-Uni et Irlande (« RUI »); iii) États-Unis et Amérique latine, y compris les activités mondiales de Minéraux et métaux (« EUAL »); et iv) Asie, Moyen-Orient et Australie (« AMOA »). Les secteurs à présenter Énergie nucléaire, Linxon, Projets CMPF et Capital demeurent inchangés. Voir la note 3 pour une description de chaque secteur.

Ce changement a été apporté en conformité avec l'IAS 8 et a donné lieu au retraitement des chiffres comparatifs (voir la note 3).

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

D) TRANSITION VERS DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE ALTERNATIFS

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), à la suite de l'autorisation accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité des marchés financiers (Québec), a annoncé que le calcul et la publication de toutes les échéances du CDOR allaient cesser définitivement, immédiatement après la publication finale du 28 juin 2024. La Société n'a pas été significativement affectée par ce changement, car ses ententes d'emprunt actuelles qui faisaient référence au CDOR avant le 28 juin 2024 ont fait l'objet d'une novation à un nouveau taux d'intérêt de référence avant la date de publication finale du CDOR.

E) NORME ET MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes à une norme existante ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, exigent qu'une entité applique une approche cohérente pour évaluer si une monnaie est convertible en une autre monnaie et, dans la négative, pour déterminer le cours de change à utiliser et les informations à fournir.

Les modifications suivantes à des normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), clarifient et ajoutent des indications supplémentaires, notamment pour : i) l'évaluation visant à déterminer si un actif financier répond au critère des remboursements de principal et des versements d'intérêt uniquement lorsque les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie en fonction d'événements éventuels (par exemple, les taux d'intérêt assortis des caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance [« ESG »] et similaires); et ii) la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers, dans des situations telles que les transactions effectuées au moyen d'un système de virement électronique de fonds.
- Les modifications à l'IFRS 7 introduisent des exigences d'obligations d'information supplémentaires concernant : i) les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; et ii) les instruments financiers assortis de caractéristiques d'une éventualité, par exemple des caractéristiques liées à des objectifs ESG.
- Les modifications à l'IFRS 7 clarifient les exigences en matière d'informations à fournir concernant : i) le gain ou la perte sur la décomptabilisation des instruments financiers; ii) la différence différée entre la juste valeur et le prix de la transaction; et iii) le risque de crédit.
- Les modifications à l'IFRS 9 clarifient : i) les dispositions relatives à la comptabilisation de l'extinction d'une obligation locative du preneur qui se traduit par un gain ou une perte comptabilisé en résultat net; et ii) la définition du terme « prix de transaction ».
- Les modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, clarifient l'évaluation d'un « mandataire de fait » lorsqu'un investisseur détermine si une autre partie agit pour son compte.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, remplace l'IAS 1 et exige : i) que les produits et les charges à l'état du résultat net soient classés en trois nouvelles catégories définies – exploitation, investissement et financement – et deux nouveaux sous-totaux – « Résultat d'exploitation » et « Résultat avant financement et impôt sur le résultat »; ii) que des informations soient fournies sur les mesures de performance définies par la direction, qui sont des mesures non conformes aux normes IFRS liées à l'état du résultat net, utilisées dans les communications publiques pour communiquer le point de vue de la direction sur la performance financière de l'entité; et iii) que des informations soient fournies sur une base de dispositions générales renforcées en matière d'agrégation et de désagrégation, ainsi que de dispositions spécifiques en matière de divulgation d'informations par nature pour des charges spécifiques, pour les entités qui présentent les charges d'exploitation par fonction dans l'état du résultat net.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme et de ces modifications sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte huit secteurs à présenter composés de : i) **Canada**; ii) **RUI**; iii) **EUAL**; iv) **AMOA**; v) **Énergie nucléaire**; vi) **Linxon**; vii) **Projets CMPF**; et viii) **Capital**.

Tous les secteurs sont décrits comme suit :

Les secteurs **Canada**, **RUI**, **EUAL** et **AMOA** (désignés collectivement comme « **Services d'ingénierie Régions** ») englobent tous les services de consultation, d'ingénierie, de conception et de gestion de projet dans leur région géographique respective, principalement pour les bâtiments et les lieux, la défense, les installations industrielles, l'énergie et l'énergie renouvelable, ainsi que les transports et l'eau. Ils incluent également les activités d'E&E se rapportant aux solutions d'exploitation, d'entretien et de gestion d'actifs. En plus des activités dans leurs régions géographiques respectives, le secteur Canada comprend les contrats d'E&E en cours en Algérie qui sont gérés par l'équipe de direction canadienne, alors que le secteur EUAL inclut les activités mondiales pour les minéraux et les métaux et le secteur RUI comprenait également des activités en Scandinavie jusqu'à leur cession en 2023. Une partie importante des produits des Services d'ingénierie Régions provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction (« IAGC »), services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU^{MD}, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU^{MD} ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci.

Le secteur **Linxon** entreprend des projets principalement liés à l'installation des postes électriques à courant alternatif, y compris des expansions et de l'électrification, notamment grâce à des offres d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») répétitives sur les marchés suivants : services publics, énergie renouvelable, production traditionnelle, transport et centres de données.

Le secteur **Projets CMPF** comprend les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (« CMPF ») restants de la Société, notamment des projets de transport en commun au Canada. Ce secteur présente également les résultats financiers des coûts et réclamations au titre de la garantie de projets CMPF achevés. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF.

Le secteur **Capital** est la branche d'AtkinsRéalis dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % d'AtkinsRéalis dans SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

^{MD} CANDU est une marque de commerce déposée d'Énergie atomique du Canada limitée, sous licence exclusive octroyée à Candu Energy inc., une filiale de la Société.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023, les produits par secteur et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2024		2023 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Canada	348 428 \$	28 721 \$	367 622 \$	24 202 \$
RUI	650 375	79 788	610 544	57 523
EUAL	429 116	43 786	384 251	41 167
AMOA	363 984	33 978	270 520	25 188
Services d'ingénierie Régions	1 791 903	186 273	1 632 937	148 080
Énergie nucléaire	368 932	45 747	270 520	38 652
Linxon	188 988	6 485	140 083	397
AtkinsRéalis Services	2 349 823	238 505	2 043 540	187 129
Projets CMPF	74 031	(17 721)	127 633	(13 185)
Capital	28 199	25 118	28 944	22 780
	2 452 053 \$		2 200 117 \$	
RAII sectoriel ajusté — Total		245 902		196 724
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP (note 4)		(27 378)		(47 240)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital (note 4)		(7 049)		(7 049)
Coûts de restructuration et de transformation (note 15)		(9 159)		(6 634)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(19 216)		(21 052)
Gain sur cession d'une activité de SP&GP (note 19)		—		46 191
RAII		183 100		160 940
Charges financières nettes (note 6)		40 785		50 170
Résultat avant impôts sur le résultat		142 315		110 770
Charge d'impôts sur le résultat		36 435		6 063
Résultat net pour la période		105 880 \$		104 707 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023, les produits par secteur et les RAI sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2024		2023 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Canada	1 091 704 \$	61 723 \$	1 026 287 \$	52 370 \$
RUI	1 860 321	208 839	1 800 550	172 433
EUAL	1 280 452	119 296	1 134 610	116 750
AMOA	1 025 107	99 826	706 600	61 754
Services d'ingénierie Régions	5 257 584	489 684	4 668 047	403 307
Énergie nucléaire	1 025 130	128 155	766 026	104 289
Linxon	534 786	11 273	403 857	3 026
AtkinsRéalis Services	6 817 500	629 112	5 837 930	510 622
Projets CMPF	200 247	(49 208)	442 136	(34 953)
Capital	62 571	48 426	74 652	58 129
	7 080 318 \$		6 354 718 \$	
RAII sectoriel ajusté — Total		628 330		533 798
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP (note 4)		(106 112)		(105 454)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital (note 4)		(21 146)		(21 146)
Coûts de restructuration et de transformation (note 15)		(13 277)		(27 876)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(61 131)		(62 514)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration (note 17)		(892)		—
Gain sur cession d'une activité de SP&GP (note 19)		—		46 191
RAII		425 772		362 999
Charges financières nettes (note 6)		122 097		140 556
Résultat avant impôts sur le résultat		303 675		222 443
Charge d'impôts sur le résultat		68 109		25 606
Résultat net pour la période		235 566 \$		196 837 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les tableaux suivants présentent les produits par secteur géographique selon le lieu des projets pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023 :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE			2024			2023 ⁽¹⁾		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL		PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	
Royaume-Uni	752 938 \$	4 536 \$	757 474 \$		635 464 \$	5 409 \$	640 873 \$	
Canada ⁽²⁾	544 016	22 638	566 654		579 502	18 460	597 962	
États-Unis	457 253	7 199	464 452		392 666	12 506	405 172	
Arabie saoudite ⁽³⁾	308 317	71	308 388		218 632	(264)	218 368	
Autres pays ⁽³⁾	354 225	860	355 085		334 396	3 346	337 742	
	2 416 749 \$	35 304 \$	2 452 053 \$		2 160 660 \$	39 457 \$	2 200 117 \$	

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE			2024			2023 ⁽¹⁾		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL		PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	
Royaume-Uni	2 156 235 \$	11 065 \$	2 167 300 \$		1 937 709 \$	10 101 \$	1 947 810 \$	
Canada ⁽²⁾	1 652 804	50 850	1 703 654		1 730 257	45 020	1 775 277	
États-Unis	1 324 131	21 703	1 345 834		1 169 616	24 090	1 193 706	
Arabie saoudite ⁽³⁾	867 164	198	867 362		527 621	(3)	527 618	
Autres pays ⁽³⁾	1 000 622	(4 454)	996 168		899 067	11 240	910 307	
	7 000 956 \$	79 362 \$	7 080 318 \$		6 264 270 \$	90 448 \$	6 354 718 \$	

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2023, la Société a modifié la présentation de ses produits par secteur géographique en regroupant les secteurs géographiques « Amérique latine », « Europe – autres », « Afrique » et « Asie-Pacifique » dans la région géographique « Autres pays ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

⁽²⁾ Les produits provenant du Canada, tels que déterminés par secteur géographique, ne correspondent pas aux produits provenant du secteur Canada, qui fait partie des Services d'ingénierie Régions, car ce dernier exclut les produits générés au Canada par d'autres secteurs et comprend les produits générés par des contrats en Algérie gérés par l'équipe de direction canadienne.

⁽³⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, la Société a modifié la présentation de ses produits par secteur géographique en présentant l'« Arabie saoudite » comme un poste distinct du secteur géographique « Moyen-Orient », qui a été regroupé dans le secteur géographique « Autres pays ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

Pour le troisième trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2024, le Royaume-Uni, le Canada, les États-Unis et l'Arabie saoudite (troisième trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre 2023 : le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis) étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par type de contrat pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023 :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2024				2023 ⁽¹⁾			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL
Canada	348 423 \$	— \$	— \$	348 423 \$	367 620 \$	— \$	— \$	367 620 \$
RUI	645 838	—	—	645 838	605 134	—	—	605 134
EUAL	429 106	—	—	429 106	384 098	—	—	384 098
AMOA	352 462	11 373	—	363 835	259 843	10 508	—	270 351
Services d'ingénierie Régions	1 775 829	11 373	—	1 787 202	1 616 695	10 508	—	1 627 203
Énergie nucléaire	361 347	—	—	361 347	259 013	—	(411)	258 602
Linxon	73	188 915	—	188 988	1 008	139 075	—	140 083
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – AtkinsRéalis Services	2 137 249	200 288	—	2 337 537	1 876 716	149 583	(411)	2 025 888
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Projets CMPF	—	—	74 031	74 031	—	—	127 633	127 633
	2 137 249 \$	200 288 \$	74 031 \$	2 411 568 \$	1 876 716 \$	149 583 \$	127 222 \$	2 153 521 \$
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				12 286				17 652
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				5 181				7 139
Autres produits – secteur Capital				23 018				21 805
				2 452 053 \$				2 200 117 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par type de contrat pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023 :

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE					2024					2023 ⁽¹⁾				
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL		CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	
Canada	1 091 685 \$	— \$	— \$	1 091 685 \$	1 026 299 \$	— \$	— \$	1 026 299 \$						
RUI	1 849 256	—	—	1 849 256	1 790 448	—	—	1 790 448						
EUAL	1 280 432	—	—	1 280 432	1 134 610	—	—	1 134 610						
AMOA	986 953	37 463	—	1 024 416	660 615	44 823	—	705 438						
Services d'ingénierie Régions	5 208 326	37 463	—	5 245 789	4 611 972	44 823	—	4 656 795						
Énergie nucléaire	1 002 961	—	—	1 002 961	744 447	—	(2 294)	742 153						
Linxon	638	534 148	—	534 786	2 126	401 731	—	403 857						
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – AtkinsRéalis Services	6 211 925	571 611	—	6 783 536	5 358 545	446 554	(2 294)	5 802 805						
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Projets CMPF	—	—	200 247	200 247	—	—	442 136	442 136						
	6 211 925 \$	571 611 \$	200 247 \$	6 983 783 \$	5 358 545 \$	446 554 \$	439 842 \$	6 244 941 \$						
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				33 964				35 125						
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				17 173				19 329						
Autres produits – secteur Capital				45 398				55 323						
				7 080 318 \$				6 354 718 \$						

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2C).

4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	32 893 \$	58 526 \$	132 003 \$	135 097 \$
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 534	(4 237)	(4 745)	(8 497)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	34 427 \$	54 289 \$	127 258 \$	126 600 \$

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services*, sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

A) MODIFICATIONS DE PARTICIPATIONS DANS DES INVESTISSEMENTS

I) AU COURS DE LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2024

COLLECTIF SANTÉ MONTRÉAL S.E.C. (« CSM S.E.C. »)

Au premier trimestre de 2024, la Société a acquis une participation de 10 % dans CSM S.E.C. dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conclu le 4 mars 2024 (voir la note 17).

L'investissement de la Société dans CSM S.E.C. est désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global afin d'éviter la variabilité du résultat net de la Société au cours des périodes futures.

Pour le troisième trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2024, l'état consolidé du résultat net de la Société incluait les distributions de 0,6 million \$ et de 1,2 million \$, respectivement, provenant de CSM S.E.C.

II) AU COURS DE LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2023

CARLYLE GLOBAL INFRASTRUCTURE OPPORTUNITY FUND, L.P. (« CARLYLE »)

Au troisième trimestre de 2023, la Société a encaissé le solde restant de la contrepartie à recevoir, qui était auparavant comprise dans la rubrique « Autres actifs financiers courants » dans l'état consolidé de la situation financière de la Société, pour la cession de sa participation dans Carlyle en 2022. La contrepartie reçue d'environ 34,3 millions \$ (25,5 millions \$ US) a été comptabilisée dans la rubrique « Entrée de trésorerie sur cession d'un investissement de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2023.

B) INFORMATION FINANCIÈRE

États de la situation financière

Les états consolidés de la situation financière de la Société incluent l'actif net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

	30 SEPTEMBRE 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Actif net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	210 803 \$	268 722 \$
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	384 261	389 256
Valeur comptable nette des investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	8 475	—
	603 539 \$	657 978 \$

⁽¹⁾ Comprend l'investissement de la Société dans 407 International inc., dont la valeur comptable nette était de néant au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023.

⁽²⁾ Comprend principalement l'investissement de la Société dans CSM S.E.C., dont la valeur comptable nette était comprise dans le poste « Autres actifs financiers non courants » au 30 septembre 2024.

États du résultat net

Les états consolidés du résultat net de la Société comprennent les produits et les charges suivants provenant de ses investissements de Capital.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Produits provenant de Capital	28 199 \$	28 944 \$	62 571 \$	74 652 \$
Coûts directs liés aux activités	3 081	6 164	14 145	16 523
	25 118	22 780	48 426	58 129
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital	7 049	7 049	21 146	21 146
RAII	18 069	15 731	27 280	36 983
Charges financières nettes	1 702	1 596	4 646	5 929
Résultat avant impôts sur le résultat	16 367	14 135	22 634	31 054
Impôts sur le résultat	559	131	596	616
Résultat net pour la période	15 808 \$	14 004 \$	22 038 \$	30 438 \$

6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	23 601 \$	31 752 \$	68 314 \$	83 769 \$
Avec recours limité	8 447	8 799	26 288	24 572
Sans recours	2 603	3 344	7 807	9 665
Intérêts sur les obligations locatives	6 208	4 671	17 272	15 976
Autres	4 367	3 488	13 864	15 769
Charges financières	45 226	52 054	133 545	149 751
Produits financiers	(5 288)	(4 065)	(14 275)	(11 506)
Pertes nettes de change	847	2 181	2 827	2 311
Produits financiers et pertes nettes de change	(4 441)	(1 884)	(11 448)	(9 195)
Charges financières nettes	40 785 \$	50 170 \$	122 097 \$	140 556 \$

7. DIVIDENDES

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 10,5 millions \$ ou de 0,06 \$ par action (période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023 : 10,5 millions \$ ou 0,06 \$ par action).

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2024	2023
Dividendes à payer au 1 ^{er} janvier	— \$	— \$
Dividendes déclarés au cours de la période	10 520	10 533
Dividendes payés au cours de la période	(10 520)	(10 533)
Dividendes à payer au 30 septembre	— \$	— \$

8. RACHAT D'ACTIONS POUR ANNULATION

Au premier trimestre de 2024, la Société a annoncé qu'elle a reçu l'approbation requise de la Bourse de Toronto afin de procéder au renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités et visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires entre le 8 mars 2024 et le 7 mars 2025. En 2023, le nombre d'actions ordinaires assujetties à l'offre publique de rachat était aussi de 1 500 000 d'actions ordinaires.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024, la Société a racheté et annulé 729 828 actions ordinaires en vertu de son offre publique courante de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités pour des décaissements totalisant 38,5 millions \$.

9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

	30 SEPTEMBRE 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(113 015) \$	(297 460) \$
Couvertures de flux de trésorerie	(618)	3 928
Autres composantes des capitaux propres	(113 633) \$	(293 532) \$

- La composante « écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession. La composante « écarts de change » comprend aussi les gains et les pertes sur les instruments de couverture, le cas échéant, liés à la partie efficace de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui sont reclassés en résultat net au moment de la cession de l'établissement à l'étranger.
- La composante « couvertures de flux de trésorerie » représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net, ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.

9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (SUITE)

A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	(192 947) \$	(296 185) \$	(297 460) \$	(335 279) \$
Gains de la période considérée	84 019	2 492	194 795	46 219
Reclassement en résultat net	594	2 813	(376)	2 813
Couverture d'investissement net – gains (pertes) de la période considérée	(6 475)	2 149	(12 577)	(3 192)
Impôts liés aux gains (pertes) de la période considérée	1 794	(285)	2 603	423
Solde à la fin de la période	(113 015)	(289 016)	(113 015)	(289 016)
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	5 679	1 452	3 928	(4 876)
Gains (pertes) de la période considérée	(10 411)	12 165	12 502	35 881
Impôts liés aux gains (pertes) de la période considérée	2 585	(3 523)	(3 512)	(10 030)
Reclassement en résultat net	1 915	(8 779)	(18 670)	(23 470)
Impôts liés aux montants reclassés en résultat net	(386)	2 108	5 134	5 918
Solde à la fin de la période	(618)	3 423	(618)	3 423
Autres composantes des capitaux propres	(113 633) \$	(285 593) \$	(113 633) \$	(285 593) \$

B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2024			2023		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	154 365 \$	(28 349) \$	126 016 \$	101 744 \$	(13 064) \$	88 680 \$
Gains constatés durant la période	42 516	(10 492)	32 024	19 878	(5 305)	14 573
Montant cumulé à la fin de la période	196 881 \$	(38 841) \$	158 040 \$	121 622 \$	(18 369) \$	103 253 \$

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2024			2023		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	136 920 \$	(24 005) \$	112 915 \$	174 535 \$	(31 148) \$	143 387 \$
Gains (pertes) constatés durant la période	59 961	(14 836)	45 125	(52 913)	12 779	(40 134)
Montant cumulé à la fin de la période	196 881 \$	(38 841) \$	158 040 \$	121 622 \$	(18 369) \$	103 253 \$

9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (SUITE)

Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2024			2023		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(2 039) \$	(150) \$	(2 189) \$	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$
Gains (pertes) constatés durant la période	(29)	48	19	—	—	—
Montant cumulé à la fin de la période	(2 068) \$	(102) \$	(2 170) \$	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$

NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	2024			2023		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$
Pertes constatées durant la période	(95)	48	(47)	—	—	—
Montant cumulé à la fin de la période	(2 068) \$	(102) \$	(2 170) \$	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente les éléments composant la rubrique « Amortissements » pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Immobilisations corporelles	21 474 \$	23 542 \$	67 082 \$	67 964 \$
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	19 216	21 052	61 131	62 514
Actif au titre du droit d'utilisation	18 154	18 291	54 249	53 514
Autres	164	—	491	—
Total	59 008 \$	62 885 \$	182 953 \$	183 992 \$

La dotation aux amortissements a été présentée dans les états du résultat net de la Société dans les rubriques suivantes pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Coûts directs liés aux activités	38 370 \$	39 595 \$	118 283 \$	117 122 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	1 422	2 238	3 539	4 356
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	19 216	21 052	61 131	62 514
Total	59 008 \$	62 885 \$	182 953 \$	183 992 \$

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

B) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les autres éléments de rapprochement liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	36 435 \$	6 063 \$	68 109 \$	25 606 \$
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net (note 6)	40 785	50 170	122 097	140 556
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	12 586	26 543	100 439	61 379
Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions	997	514	5 047	3 525
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(20 136)	(19 268)	(37 316)	(48 432)
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	26 668	14 570	45 994	35 066
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(12 286)	(17 652)	(33 964)	(35 125)
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	7 187	6 189	17 084	27 920
Variation nette des provisions liées à des pertes attendues sur certains contrats	(2 525)	(26 452)	(8 380)	(45 283)
Coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net (note 15)	9 159	6 634	13 277	27 876
Coûts de restructuration et de transformation payés	(15 062)	(15 783)	(43 035)	(43 386)
Gain sur cession d'une activité de SP&GP (note 19)	—	(46 191)	—	(46 191)
Paiements liés au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP)	(15 555)	(15 111)	(27 234)	(26 495)
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 4)	1 534	(4 237)	(4 745)	(8 497)
Variation nette des autres provisions ⁽¹⁾	11 693	(14 594)	(26 336)	(50 611)
Autres	12 561	(9 569)	3 505	(31 180)
Autres éléments de rapprochement	94 041 \$	(58 174) \$	194 542 \$	(13 272) \$

⁽¹⁾ La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi dont la variation est comprise dans la rubrique « Autres »; ii) pertes attendues sur certains contrats dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus; et iii) restructurations dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus.

C) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation présentée dans les tableaux des flux de trésorerie pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2024	2023 ⁽²⁾	2024	2023 ⁽²⁾
Diminution (augmentation) des créances clients	11 434 \$	(88 377) \$	141 470 \$	(108 380) \$
Augmentation de l'actif sur contrats	(121 826)	(26 189)	(167 925)	(452 221)
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	(3 524)	(12 688)	5 607	(25 928)
Augmentation des autres actifs non financiers courants	(47 541)	(37 453)	(54 430)	(63 731)
Augmentation des dettes fournisseurs et charges à payer	68 637	88 951	56 003	152 341
Augmentation (diminution) des produits différés	37 088	4 302	(159 158)	132 410
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	(9 297)	4 872	1 296	14 331
Augmentation (diminution) des autres passifs non financiers courants	131 062	19 261	(57 350)	(32 179)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	66 033 \$	(47 321) \$	(234 487) \$	(383 357) \$

⁽²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2023, la Société a modifié la présentation de son état de la situation financière en regroupant les rubriques « Stocks » et « Autres actifs non financiers courants » pour les présenter dans la rubrique « Autres actifs non financiers courants ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

D) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024.

	DETTE ⁽¹⁾	OBLIGATIONS LOCATIVES ⁽²⁾
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	1 982 631 \$	391 301 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Augmentation	564 917	—
Remboursement	(631 239)	(60 777)
Total – changements issus des flux de trésorerie	(66 322)	(60 777)
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Effet des écarts de change	1 034	11 576
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	4 022	—
Montant à payer lié aux frais de financement différés	(30)	—
Reclassement des frais de financement différés dans les actifs non financiers	4 647	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	172 344
Apport hors trésorerie par le détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle	(1 181)	—
Autres	(6 524)	—
Solde au 30 septembre 2024	1 918 277 \$	514 444 \$

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS, DETTE AVEC RECOURS LIMITÉ ET DETTE SANS RECOURS

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2024		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	162 413 \$	(328 565) \$	(1 315) \$
Emprunt à terme	—	—	(375)
Débentures de série 6 (note 14)	—	(300 000)	—
Débentures de série 8 (note 14)	395 980	—	(716)
Autres	6 524	—	—
Total – dette avec recours	564 917	(628 565)	(2 406)
Dettes avec recours limité :			
Prêt de la CDPQ	—	—	(11)
Total – dette avec recours limité	—	—	(11)
Dettes sans recours :			
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	—	—	(157)
Facilité d'emprunt à terme – AtkinsRéalis Trillium Holdings Inc.	—	—	(100)
Total – dette sans recours	—	—	(257)
Total	564 917 \$	(628 565) \$	(2 674) \$

⁽¹⁾ La dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2024	1 ^{ER} JANVIER 2024
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme	164 068 \$	463 289 \$
Dettes à long terme	1 754 209	1 519 342
Total	1 918 277 \$	1 982 631 \$

⁽²⁾ Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2024	1 ^{ER} JANVIER 2024
Tranche à court terme des obligations locatives	86 487 \$	74 887 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	427 957	316 414
Total	514 444 \$	391 301 \$

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2023.

	DETTE ⁽¹⁾	OBLIGATIONS LOCATIVES ⁽³⁾
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	2 056 397 \$	436 285 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Augmentation	569 025	—
Remboursement	(330 519)	(60 498)
Total – changements issus des flux de trésorerie	238 506	(60 498)
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Effet des écarts de change	(6 673)	1 074
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	5 079	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	22 159
Apport hors trésorerie par le détenteur d'une participation ne donnant pas le contrôle	(1 188)	—
Solde au 30 septembre 2023	2 292 121 \$	399 020 \$

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS, DETTE AVEC RECOURS LIMITÉ ET DETTE SANS RECOURS

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2023		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	568 722 \$	(102 559) \$	(1 397) \$
Emprunt à terme	—	—	(410)
Débentures de série 7	—	—	(580)
Débentures de série 4	—	(200 000)	—
Total – dette avec recours	568 722	(302 559)	(2 387)
Dettes avec recours limité :			
Prêt de la CDPQ	—	—	(2 011)
Total – dette avec recours limité	—	—	(2 011)
Dettes sans recours :			
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	303	—	—
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP	—	(22 970)	—
Autres	—	(1 172)	—
Total – dette sans recours	303	(24 142)	—
Total	569 025 \$	(326 701) \$	(4 398) \$

⁽¹⁾ La dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2023 ⁽²⁾	1 ^{ER} JANVIER 2023 ⁽²⁾
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme	461 846 \$	370 947 \$
Dettes à long terme	1 830 275	1 685 450
Total	2 292 121 \$	2 056 397 \$

⁽²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2023, la Société a modifié la présentation de son état de la situation financière, ce qui a entraîné le regroupement des rubriques « Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme avec recours » et « Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme sans recours » dans la rubrique « Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme », ainsi que des rubriques « Dette à long terme avec recours », « Dette à long terme avec recours limité » et « Dette à long terme sans recours » dans la rubrique « Dette à long terme ». De plus, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, la Société a reclassé la valeur comptable de sa facilité renouvelable de la rubrique « Dette à court terme » à la rubrique « Dette à long terme » (voir la note 2B). En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités.

⁽³⁾ Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 SEPTEMBRE 2023	1 ^{ER} JANVIER 2023
Tranche à court terme des obligations locatives	77 109 \$	87 625 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	321 911	348 660
Total	399 020 \$	436 285 \$

11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, AtkinsRéalis conclut des transactions avec certaines de ses entreprises associées et coentreprises, principalement ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles AtkinsRéalis a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les troisièmes trimestres et les périodes de neuf mois terminés le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023, la Société a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Produits de SP&GP tirés de contrats avec des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	81 710 \$	72 449 \$	202 540 \$	292 385 \$
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	20 136	19 268	37 316	48 432
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	26 668	14 570	45 994	35 066
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	12 286	17 652	33 964	35 125
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	7 187 \$	6 189 \$	17 084 \$	27 920 \$

Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, la Société affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

	30 SEPTEMBRE 2024	31 DÉCEMBRE 2023
Créances clients d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	190 769 \$	161 001 \$
Retenues sur contrats avec des clients liés aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	117 181	115 646
Engagement restant à investir dans les investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽²⁾	24 921	24 921
Dividendes et distributions à recevoir des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽³⁾	676 \$	1 781 \$

⁽¹⁾ Incluses au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Produits différés » aux états de la situation financière

⁽²⁾ Inclus au poste « Autres passifs financiers courants » aux états de la situation financière

⁽³⁾ Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » aux états de la situation financière

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par AtkinsRéalisation au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

AU 30 SEPTEMBRE	2024					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	544 840 \$	— \$	— \$	— \$	544 840 \$	544 840 \$
Liquidités soumises à restrictions	6 454	—	—	—	6 454	6 454
Créances clients ⁽³⁾	—	—	1 378 338	—	1 378 338	1 378 338
Autres actifs financiers courants	7 440	—	245 403	23 932	276 775	269 992
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽⁴⁾	—	—	331 602	—	331 602	296 631
Autres actifs financiers non courants ⁽⁴⁾	—	8 475	34 947	10 755	54 177	55 474
Total	558 734 \$	8 475 \$	1 990 290 \$	34 687 \$	2 592 186 \$	

AU 31 DÉCEMBRE	2023					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	473 563 \$	— \$	— \$	473 563 \$	473 563 \$	
Liquidités soumises à restrictions	5 930	—	—	5 930	5 930	
Créances clients ⁽³⁾	—	1 488 772	—	1 488 772	1 488 772	
Autres actifs financiers courants	7 136	221 123	33 213	261 472	255 687	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽⁴⁾	—	398 436	—	398 436	364 071	
Autres actifs financiers non courants ⁽⁴⁾	—	21 014	18 035	39 049	39 049	
Total	486 629 \$	2 129 345 \$	51 248 \$	2 667 222 \$		

⁽¹⁾ Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

⁽²⁾ Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG »)

⁽³⁾ En raison de la nature à court terme des créances clients, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

⁽⁴⁾ Pour les créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers d'AtkinsRéalis au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

AU 30 SEPTEMBRE		2024				
		VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽²⁾	— \$	— \$	1 936 940 \$	1 936 940 \$	1 936 940 \$	
Autres passifs financiers courants ⁽²⁾	19 162	—	241 898	261 060	260 870	
Provisions ⁽²⁾	—	—	7 225	7 225	7 225	
Obligations locatives	—	—	514 444	514 444	s.o. ⁽³⁾	
Dettes à court terme et dette à long terme ⁽⁴⁾	—	—	1 918 277	1 918 277	1 952 522	
Autres passifs financiers non courants	152	14 874	2 552	17 578	17 578	
Total	19 314 \$	14 874 \$	4 621 336 \$	4 655 524 \$		

AU 31 DÉCEMBRE		2023				
		VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽²⁾	— \$	— \$	1 825 916 \$	1 825 916 \$	1 825 916 \$	
Autres passifs financiers courants ⁽²⁾	20 546	—	259 271	279 817	279 493	
Provisions ⁽²⁾	—	—	24 354	24 354	24 354	
Obligations locatives	—	—	391 301	391 301	s.o. ⁽³⁾	
Dettes à court terme et dette à long terme ⁽⁴⁾	—	—	1 982 631	1 982 631	1 991 051	
Autres passifs financiers non courants	2 724	14 326	7 526	24 576	24 576	
Total	23 270 \$	14 326 \$	4 490 999 \$	4 528 595 \$		

(1) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

(2) En raison de la nature à court terme des dettes fournisseurs et charges à payer, des autres passifs financiers courants (autres que ceux qui sont déjà à la juste valeur) et des provisions, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur, à l'exception de la tranche courante du montant à payer, qui ne porte pas intérêt, lié au règlement des accusations fédérales (SPPC) et à l'Accord de Réparation (DPCP) comprise dans la rubrique « Autres passifs financiers courants ».

(3) s.o. : sans objet

(4) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à AtkinsRéalis ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers du niveau 3 pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024.

	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	— \$	14 326 \$
Perte nette latente ⁽⁵⁾	—	111
Effet des écarts de change	—	437
Solde au 30 septembre 2024	— \$	14 874 \$

(5) Comprise dans le poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » dans l'état consolidé du résultat net

Aucun changement raisonnable des hypothèses principales employées dans l'évaluation n'entraînerait une modification importante de la juste valeur estimée des instruments financiers du niveau 3.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

C) SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT

Au premier trimestre de 2023, la Société a conclu une entente de swap de taux d'intérêt avec une institution financière en lien avec son emprunt à terme portant intérêt à un taux variable d'un montant total en capital de 500 millions \$ (l'« emprunt à terme »). Dans le cadre de l'entente de swap de taux d'intérêt, la Société verse des intérêts à un taux fixe et reçoit des intérêts à un taux variable sur un montant nominal total de 125 millions \$. Cette entente de swap de taux d'intérêt est similaire aux ententes en lien avec l'emprunt à terme conclues au troisième trimestre de 2022 sur un montant nominal de 250 millions \$. Toutes ces ententes de swap de taux d'intérêt expireront en avril 2025 et font l'objet d'une comptabilité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie.

13. PASSIFS ÉVENTUELS

Recours collectifs

Recours collectif Ruediger

Le 6 février 2019, une requête visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action contre la Société et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « défendeurs Ruediger ») en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (le « recours collectif Ruediger ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société entre le 22 février 2018 et le 27 janvier 2019 (la « période visée par le recours collectif Ruediger ») et qui détenaient une partie ou la totalité de ces valeurs mobilières à l'ouverture des marchés le 28 janvier 2019.

Le recours collectif Ruediger alléguait que certains documents déposés par la Société ainsi que certaines déclarations verbales faites par le chef de la direction au cours de la période visée par le recours collectif Ruediger contenaient des informations fausses ou trompeuses concernant ses prévisions en matière de produits et sa performance financière pour les anciens secteurs Mines et métallurgie et Pétrole et gaz, des informations qui auraient été ensuite corrigées par la publication du communiqué de presse de la Société daté du 28 janvier 2019.

Le recours collectif Ruediger a demandé l'autorisation de la Cour supérieure du Québec pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Les demandeurs dans le cadre du recours proposé ont réclamé des dommages-intérêts et ont demandé la condamnation des défendeurs Ruediger afin qu'ils versent aux participants du recours collectif un montant non précisé pour des dommages-intérêts compensatoires, ainsi qu'une indemnité additionnelle et un remboursement de la totalité des frais et des dépenses, y compris les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Ruediger ont déposé une requête modifiée visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Les modifications ont prolongé la période visée par le recours collectif Ruediger au 22 juillet 2019 et ont élargi la portée de la réclamation pour inclure, entre autres choses, que de l'information aurait été divulguée quant à la capacité de la Société à exécuter certains contrats à prix forfaitaire.

Le 20 octobre 2021, un recours collectif devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario concernant des faits semblables à ceux présentés dans le recours collectif Ruediger (le « recours collectif Drywall ») a été rejeté. Par conséquent, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Drywall ont eu le droit de faire inclure leurs réclamations dans le recours collectif Ruediger.

L'audience pour autorisation du recours collectif Ruediger modifié a eu lieu en avril 2022 et, le 11 octobre 2022, la Cour supérieure du Québec a rejeté le recours collectif Ruediger, tel que modifié, pour tous les motifs. Le 18 novembre 2022, les demandeurs ont interjeté appel de la décision à la Cour d'appel du Québec. L'appel a été entendu le 17 janvier 2024 et la Cour d'appel du Québec a rendu son jugement le 8 mars 2024, rejetant l'appel. Le 6 mai 2024, les demandeurs ont déposé leur requête en autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision le 26 septembre 2024, et le tribunal a rejeté la requête en autorisation d'interjeter appel des demandeurs. Ce dossier est maintenant clos et n'a aucun effet défavorable important sur les résultats financiers de la Société.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Recours collectif Peters

Le 25 février 2019, un avis d'action a été émis à la Cour supérieure de justice de l'Ontario par un représentant demandeur proposé, M. John Peters, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société entre le 4 septembre 2018 et le 10 octobre 2018. Le 25 mars 2019, une déclaration de réclamation a été déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en ce qui concerne les réclamations énoncées dans l'avis d'action (ensemble, l'avis d'action et la déclaration de réclamation sont appelés le « recours collectif Peters »).

Le recours collectif Peters alléguait que les défendeurs, y compris la Société, le président de son conseil d'administration de l'époque et certains de ses dirigeants de l'époque, ont omis de communiquer dans les meilleurs délais un changement significatif dans les activités, l'exploitation ou le capital de la Société, en ne divulguant pas le 4 septembre 2018 que la Société s'est vu refuser la possibilité de négocier un accord de réparation par la directrice du Service des poursuites pénales du Canada.

Le recours collectif Peters a demandé l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de la législation sur les valeurs mobilières comparable dans les autres provinces, et a fait valoir une réclamation pour fausses déclarations faites par négligence en common law. Le recours collectif Peters réclamait des dommages-intérêts pour une somme de 75 millions \$ ou tout autre montant que peut déterminer la Cour supérieure de justice de l'Ontario, plus les intérêts et les frais afférents.

Le 5 mars 2020, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Peters ont déposé une requête en autorisation et en certification du recours collectif Peters. L'audience pour autorisation et certification a eu lieu entre le 1^{er} et le 3 juin 2021, et la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rejeté le recours collectif Peters le 16 juillet 2021. Les demandeurs ont interjeté appel de la décision, et l'audition de l'appel a eu lieu le 8 novembre 2022. La Cour d'appel de l'Ontario a rendu son jugement le 24 mai 2023, rejetant l'appel. Les demandeurs n'ont pas demandé l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada dans le délai prescrit d'août 2023. Néanmoins, le 12 avril 2024, les demandeurs ont déposé une requête auprès de la Cour suprême du Canada réclamant une prolongation du délai pour demander l'autorisation d'interjeter appel. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision le 26 septembre 2024, et le tribunal a rejeté la demande de prorogation du délai d'autorisation d'interjeter appel des demandeurs et n'a donc pas eu à se prononcer sur l'autorisation d'interjeter appel. Ce dossier est maintenant clos et n'a aucun effet défavorable important sur les résultats financiers de la Société.

Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle la Société comptait parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que la Société devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. La Société, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de la Société; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de la Société, y compris les intérêts et les frais afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de la Société et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Étant donné que les assureurs externes de la Société ont initialement refusé de respecter leurs obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, la Société a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de la Société et a ordonné aux assureurs externes de la Société de verser à la Société environ 141 millions \$, qui ont été entièrement encaissés. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

La Société a déposé un recours en garantie contre Lafarge Canada inc. (« Lafarge ») pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à la Société dans le jugement rendu pour la phase 1. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de la Société, et la Société a interjeté appel de la décision à la Cour d'appel du Québec. L'appel a été entendu entre le 8 et le 10 novembre 2022, et le 14 juillet 2023, la Cour d'appel du Québec a confirmé la décision de première instance. La Société a déposé sa demande d'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada le 29 septembre 2023. La demande a été rejetée le 6 juin 2024, avec dépens.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre certains défendeurs, y compris la Société, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. En avril 2022, les parties, dont la plupart des assureurs externes de la Société, sont parvenues à un règlement lié aux réclamations de la phase 2 concernant certains bâtiments résidentiels. La portion de la Société du règlement en capital et intérêts totalisait 60,9 millions \$, dont la partie non assurée était de 25,7 millions \$. Le 27 juin 2023, la Cour supérieure du Québec a approuvé un règlement entre les parties, y compris la plupart des assureurs externes de la Société, concernant diverses réclamations visant des immeubles à logements multiples et certaines réclamations commerciales. La portion de la Société et de ses assureurs du règlement en capital, des intérêts et des honoraires totalisait 17,6 millions \$, dont la partie non assurée était de 7,1 millions \$. Le 2 juillet 2024, la Cour supérieure du Québec a approuvé un autre règlement concernant d'autres réclamations commerciales. La portion de la Société du règlement en capital et des intérêts totalisait 6,2 millions \$, dont la partie non assurée était de 2,3 millions \$. Ces règlements n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société, car ils ont été couverts par les montants déjà provisionnés par la Société. La responsabilité de la Société à l'égard des réclamations restantes de la phase 2 est assujettie à plusieurs incertitudes.

Dossier Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Ce dossier concerne un recours collectif autorisé le 18 avril 2023 contre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (la « ville ») et le procureur général du Québec en vue d'obtenir réparation pour tous les citoyens de la ville touchés par les inondations causées par la rupture d'une digue environnante. AECOM, l'entreprise issue du regroupement avec la société d'ingénierie Gendron, Lefebvre et Associés (« GLA »), est défenderesse en garantie et a appelé AtkinsRéalis Canada inc. en arrière-garantie. La participation de la Société découle de l'acquisition du Laboratoire de Béton ltée (« LDB »), un sous-traitant de GLA entre 1979 et 1982. Bien que le rôle exact de LDB reste à préciser, il est allégué qu'il était responsable du contrôle de la qualité des matériaux et des carrières d'emprunt d'où a été extraite l'argile utilisée lors de la construction. Chaque membre du recours collectif réclame jusqu'à 0,35 million \$. Le nombre réel de membres reste à déterminer, mais il est actuellement estimé à 1 000. Un montant total de 31,5 millions \$ est également réclamé dans le cadre de 16 autres poursuites visant les mêmes défendeurs. Ces poursuites font l'objet d'une gestion particulière d'un juge et ne font pas partie du recours collectif, car en vertu de la loi au Québec, les demandeurs ont la possibilité de se joindre à un recours collectif ou de s'en retirer et d'intenter une action distincte.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Procédure d'arbitrage en Australie

L'une des anciennes filiales de la Société, cédée dans le cadre de la cession des activités de Pétrole et gaz de la Société, détenait une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Conformément à l'accord de vente d'activités de Pétrole et gaz, la Société a conservé le risque de la filiale cédée associé à ce litige, ainsi que la gestion de ce dernier. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale et l'autre coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. La décision a été contestée par le propriétaire du projet et une audience judiciaire a eu lieu en juin 2021 et, le 28 septembre 2021, la Cour suprême d'Australie occidentale a donné raison au propriétaire du projet, annulant ainsi la décision du tribunal de septembre 2020. L'entreprise commune a interjeté appel de la décision de la cour rendue en septembre 2021, et l'audience d'appel a eu lieu en septembre 2022. Le 17 janvier 2023, la Cour d'appel d'Australie occidentale a rejeté l'appel interjeté par l'entreprise commune, et l'entreprise commune a déposé une demande d'autorisation à la Haute Cour d'Australie pour faire appel de la décision. Le 17 novembre 2023, la Haute Cour d'Australie a accordé une autorisation spéciale d'interjeter appel et l'audition de l'appel a eu lieu le 16 avril 2024. Le 13 août 2024, la Haute Cour d'Australie a rejeté l'appel de l'entreprise commune, avec dépens. L'arbitrage sur le montant des dommages-intérêts à accorder a repris, et une audience est prévue au premier semestre de 2025.

Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, la Société a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de diverses franchises, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, la Société présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne produirait pas correctement les avis de modification ou d'autres réclamations, ou ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre la Société pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Accusations criminelles portées en rapport avec le projet de réfection du pont Jacques-Cartier (Canada)

Le 23 septembre 2021, la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC »), représentée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») de la province de Québec, a porté des accusations contre la filiale de la Société, SNC-Lavalin inc. et sa filiale indirecte, SNC-Lavalin International inc. Chaque entité a été conjointement accusée (avec un ancien employé de la Société, Normand Morin) des chefs d'accusation suivants : 1) faux en vertu de l'article 366 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel »); 2) fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel; et 3) fraude envers le gouvernement en vertu de l'article 121 du Code criminel. Chaque entité a été accusée d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre les crimes susmentionnés (les « accusations criminelles »). Le même jour, le DPCP a avisé SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. d'une invitation à négocier un accord de réparation conformément à la partie XXII.1 du Code criminel en ce qui concerne les accusations criminelles et, le 1^{er} octobre 2021, les deux entités ont officiellement accepté l'invitation. Ces accusations criminelles font suite à l'enquête officielle de la GRC relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin inc., et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien dirigeant de la Société des ponts fédéraux du Canada à l'égard de certaines accusations criminelles en 2017. Un autre ancien employé de la Société, Kamal Francis, a également été accusé séparément d'infractions semblables.

SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. ont conclu une entente avec le DPCP sur les modalités de l'accord de réparation et, le 11 mai 2022, la Cour supérieure du Québec a émis une ordonnance d'approbation de l'accord de réparation (l'« Accord de Réparation »). D'une durée de trois ans, l'Accord de Réparation exige notamment un paiement total de 29,6 millions \$ payable sur trois ans ainsi que la nomination d'un contrôleur pour une période de trois ans, entre autres obligations. Les accusations criminelles sont suspendues pendant la durée de l'Accord de Réparation et, à l'expiration de celui-ci, à condition que les modalités aient été respectées et sous réserve de l'approbation de la Cour supérieure du Québec, les accusations criminelles seront rejetées. Toujours le 11 mai 2022, la Société a conclu une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada qui lui permet de continuer à faire affaire avec le gouvernement fédéral canadien et les ministères et organismes fédéraux sous l'égide du régime d'intégrité fédéral, et ce, malgré les accusations criminelles suspendues en vertu de l'Accord de Réparation.

La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement aux accusations criminelles.

Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies ou entraîneront des poursuites judiciaires à l'encontre de la Société. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à des restrictions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits consolidés annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de cette entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu : i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou iii) avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de la Société et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-dessus, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou ses employés ou anciens employés pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

Autres poursuites judiciaires

La Société est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit des poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre la Société, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

La Société a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que la Société a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. La Société a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir des dommages-intérêts.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Société a entamé des instances judiciaires au Qatar contre un entrepreneur principal à la suite de sa participation à un consortium qui était un sous-traitant pour les services mécaniques, électriques et de plomberie dans le cadre d'un projet de construction d'un hôpital. La Société a réclamé à l'entrepreneur principal certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. Le partenaire du consortium de la Société a également entamé des instances judiciaires contre l'entrepreneur principal pour réclamer certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. L'entrepreneur principal a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société et son partenaire de consortium ont manqué à leurs engagements au titre du contrat de sous-traitance et cherche à obtenir des dommages-intérêts. Le tribunal a rejeté toutes les demandes et demandes reconventionnelles le 29 septembre 2024. L'entrepreneur principal, la Société et son partenaire du consortium ont tous interjeté appel de cette décision auprès de la Cour d'appel du Qatar.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être subies relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, entre autres, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, la dette à court terme et la dette à long terme présentées dans les états consolidés de la situation financière de la Société étaient comme suit :

30 SEPTEMBRE 2024			31 DÉCEMBRE 2023 ⁽¹⁾		
DETTE À COURT TERME ET TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL	DETTE À COURT TERME ET TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL
Dettes avec recours	— \$	1 355 421 \$	299 465 \$	1 121 054 \$	1 420 519 \$
Dettes avec recours limité	—	398 788	—	398 288	398 288
Dettes sans recours ⁽²⁾	164 068	164 068	163 824	—	163 824
	164 068 \$	1 754 209 \$	463 289 \$	1 519 342 \$	1 982 631 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités (voir la note 2B).

⁽²⁾ La dette sans recours est non garantie ou garantie uniquement par des éléments d'actifs spécifiques des investissements de Capital ou de SP&GP.

MODIFICATIONS À LA CONVENTION DE CRÉDIT DE 2022

Au premier trimestre de 2024, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs visant à : i) prolonger l'échéance de sa convention de crédit de 2022, qui comprend la facilité renouvelable et l'emprunt à terme de la Société, du 31 mai 2026 au 31 mai 2027; et ii) prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR par un nouveau taux d'intérêt de référence pour les prélèvements libellés en dollars canadiens (voir la note 2D).

MODIFICATIONS À LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE TRANSITNEXT GENERAL PARTNERSHIP

Au premier trimestre de 2024, TransitNEXT General Partnership a conclu un accord avec ses prêteurs visant principalement à : i) prolonger l'échéance de sa facilité de crédit d'un montant total maximal en capital de 149,0 millions \$ de février 2024 à juillet 2024 au plus tard; et ii) prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR par un nouveau taux d'intérêt de référence (voir la note 2D). En outre, au troisième trimestre de 2024, TransitNEXT General Partnership a conclu d'autres accords avec ses prêteurs visant principalement à prolonger l'échéance de sa facilité de crédit de juillet 2024 au 31 octobre 2024 au plus tard.

14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)

ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

Au premier trimestre de 2024, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 8 non garanties d'un montant en capital de 400 millions \$, qui portent intérêt au taux de 5,70 % par année et viennent à échéance le 26 mars 2029 (les « débentures de série 8 »). Les débentures de série 8 sont rachetables, en totalité ou en partie, au gré de l'émetteur, moyennant un prix correspondant à la valeur actualisée des paiements prévus durant les deux premières années du terme des débentures de série 8 et selon une prime décroissante par la suite. Le produit net de cette émission s'est élevé à 396,0 millions \$ et a été utilisé comme suit : i) pour rembourser entièrement la dette en cours au titre de la facilité renouvelable de la Société (voir la note 10D); et ii) aux fins générales de la Société.

MODIFICATION AU PRÊT DE LA CDPQ

Au deuxième trimestre de 2024, la Société a conclu un accord avec le prêteur de son prêt de la CDPQ d'un montant en capital de 400 millions \$ pour prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR par un nouveau taux d'intérêt de référence (voir la note 2D).

MODIFICATION AU PRÊT NON GARANTI DE LINXON

Au deuxième trimestre de 2024, la Société a conclu un accord avec le prêteur de son prêt non garanti de Linxon d'un montant en capital de 12,8 millions \$ (9,3 millions \$ US) pour prolonger son échéance de septembre 2024 à août 2025.

REMBOURSEMENT DES DÉBENTURES DE SÉRIE 6

Au troisième trimestre de 2024, la Société a remboursé entièrement les débentures de série 6 d'un montant en capital de 300 millions \$ à leur échéance.

15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

	TROISIÈMES TRIMESTRES		NEUF MOIS TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE	
	2024	2023	2024	2023
Coûts de restructuration	6 644 \$	1 570 \$	2 169 \$	12 064 \$
Coûts de transformation	2 515	5 064	11 108	15 812
Coûts de restructuration et de transformation	9 159 \$	6 634 \$	13 277 \$	27 876 \$

Les coûts de restructuration constatés pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2024 étaient principalement liés à des indemnités de départ. Les coûts de restructuration constatés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024 comprenaient une reprise de perte de valeur sans effet sur la trésorerie liée aux immobilisations corporelles d'un montant de 9,8 millions \$ (voir la note 18).

Les coûts de restructuration constatés pour le troisième trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2023 étaient principalement liés à des indemnités de départ et à l'occupation des lieux.

16. IMPÔT MINIMUM MONDIAL (PILIER 2)

La majeure partie des produits consolidés de la Société proviennent des trois territoires suivants : le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis. Au 30 septembre 2024, parmi ces trois territoires, le Royaume-Uni et le Canada ont promulgué une loi en juillet 2023 et en juin 2024, respectivement, visant à mettre en œuvre l'impôt minimum mondial pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour le troisième trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2024, la charge d'impôts sur le résultat exigibles découlant des règles du Pilier 2 s'est élevée à 2,3 millions \$ et à 13,6 millions \$, respectivement, et est liée aux activités de la Société dans les territoires où le taux d'imposition prévu par la loi est inférieur à 15 % (période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024 : principalement Guernesey).

La Société a appliqué une exception temporaire obligatoire relative à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé provenant de territoires qui mettent en œuvre les règles de l'impôt minimum mondial et à la présentation de l'information à ce sujet.

17. TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS

Le 5 mars 2024, AtkinsRéalis a annoncé qu'elle entreprenait la réalisation des travaux d'E&E du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (le « CHUM »), un complexe hospitalier au Canada, dans le cadre d'une entente qui s'étendra sur une période de 26 ans. Cette entente avec Collectif Santé Montréal S.E.C. (« CSM S.E.C. »), partie à un accord de partenariat public-privé avec le CHUM, résulte d'une transaction par laquelle AtkinsRéalis a acquis : i) des participations de 100 % dans les entités chargées de l'exécution du contrat d'E&E avec CSM S.E.C.; ii) une participation de 10 % dans CSM S.E.C. évaluée à 4,9 millions \$ (voir la note 5A); et iii) une créance au titre d'un prêt non garanti et subordonné à long terme à CSM S.E.C. évalué à 16,9 millions \$. Cette transaction, entreprise pour développer les activités d'AtkinsRéalis au Canada tout en tirant parti de son expertise existante en matière d'ingénierie et de gestion de projets, a été comptabilisée conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et cette entreprise a été consolidée à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, qui était le 4 mars 2024.

JUSTE VALEUR DE L'ACTIF (DU PASSIF) NET IDENTIFIABLE D'ENTREPRISE ACQUISE

	4 MARS 2024
Trésorerie	55 643 \$
Autres actifs	54 334
Produits différés et autres passifs	(89 927)
Juste valeur de l'actif (du passif) net identifiable d'entreprise acquise	20 050 \$

Le tableau précédent présente l'évaluation préliminaire, par la direction, de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris selon les estimations les plus probables et tenant compte de toute l'information disponible pertinente. La répartition finale du prix d'acquisition pourrait donc varier par rapport aux montants présentés précédemment.

ENTRÉE DE TRÉSORERIE NETTE PROVENANT D'UNE ACQUISITION D'ENTREPRISE

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2024
Prix d'acquisition total payé en trésorerie ⁽¹⁾	(20 050) \$
Trésorerie à l'acquisition, comme indiqué ci-dessus	55 643
Entrée de trésorerie nette provenant d'une acquisition d'entreprise	35 593 \$

⁽¹⁾ Le montant du prix d'acquisition payé en trésorerie est assujéti à des ajustements éventuels du prix d'achat, qui sont liés au fonds de roulement net et à l'endettement net, avec le vendeur.

18. CESSIION DE CERTAINS ACTIFS NON ESSENTIELS

En mai 2024, AtkinsRéalis a cédé certains actifs non essentiels de traitement du gaz détenus par Valerus Compression Services LLC, une filiale en propriété exclusive aux États-Unis. Cette cession a donné lieu à une entrée de trésorerie d'environ 52,2 millions \$ (38,2 millions \$ US). Ces actifs non essentiels ont été inclus dans la rubrique « Immobilisations corporelles » dans l'état consolidé de la situation financière et ont subi une perte de valeur par le passé. La cession a donc entraîné une reprise de perte de valeur de 9,8 millions \$, qui est comprise dans la rubrique « Coûts de restructuration et de transformation » dans l'état consolidé du résultat net pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2024. L'excédent restant du produit net sur la valeur comptable de ces actifs, soit 11,6 millions \$, a été inclus dans le RAII sectoriel ajusté du secteur Projets CMPF, le secteur dans lequel ces actifs non essentiels ont été précédemment inclus. La charge d'impôts sur le résultat totale liée à cette transaction s'est élevée à 7,4 millions \$.

19. CESSIION D'UNE ACTIVITÉ DE SP&GP

CESSION DES ACTIVITÉS SCANDINAVES DU SECTEUR RUI DE LA SOCIÉTÉ

Le 31 août 2023, la Société a annoncé qu'elle avait complété la cession de ses activités scandinaves (comprenant le Danemark, la Suède et la Norvège) du secteur RUI au Groupe SYSTRA, une entreprise d'ingénierie et de services-conseils spécialisée dans le transport en commun et les solutions de mobilité située en France.

Gain net sur cession des activités scandinaves du secteur RUI

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2023
Contrepartie reçue en trésorerie	153 949 \$
Contrepartie à payer en trésorerie à l'acheteur découlant des ajustements du prix d'achat	(621)
Règlement différé des contrats de change à terme utilisés pour couvrir la contrepartie reçue en trésorerie	(2 258)
Contrepartie totale	151 070
Actifs nets cédés	(94 669)
Perte de change cumulative découlant de la conversion des établissements à l'étranger reclassée hors capitaux propres au moment de la cession	(2 813)
Frais connexes à la cession et autres	(7 397)
Gain sur cession des activités scandinaves du secteur RUI	46 191
Impôts sur le résultat	—
Gain net sur cession des activités scandinaves du secteur RUI	46 191 \$

Actifs nets cédés

Dans le cadre de la transaction, les principales catégories d'actifs et de passifs des activités scandinaves du secteur RUI cédés étaient les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 874 \$
Autres actifs financiers courants	10 826
Actifs non financiers courants	16 611
Goodwill	74 480
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	5 032
Autres actifs non financiers non courants	12 790
Actifs cédés	126 613
Passifs financiers courants	11 287
Passifs non financiers courants	4 089
Passifs financiers non courants	6 846
Passifs non financiers non courants	9 722
Passifs cédés	31 944
Actifs nets cédés	94 669 \$

Entrée de trésorerie nette sur cession des activités scandinaves du secteur RUI

NEUF MOIS TERMINÉS LE 30 SEPTEMBRE	2023
Contrepartie reçue en trésorerie	153 949 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	6 874
Entrée de trésorerie nette sur cession des activités scandinaves du secteur RUI	147 075 \$

20. PLACEMENTS À COURT TERME AU COÛT AMORTI

Au deuxième trimestre de 2024, AtkinsRéalis a acquis des placements à court terme évalués au coût amorti, qui sont inclus sous la rubrique « Autres actifs financiers courants » dans l'état consolidé de la situation financière au 30 septembre 2024, pour une sortie de trésorerie de 50 millions \$, dont 25 millions \$ sont arrivés à échéance depuis leur acquisition.

21. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

En octobre 2024, TransitNEXT General Partnership a conclu un accord avec ses prêteurs visant principalement à prolonger l'échéance de sa facilité de crédit d'un montant total maximal en capital de 149,0 millions \$ du 31 octobre 2024 au 30 novembre 2024 au plus tard.



www.atkinsrealis.com

ATKINSRÉALIS

455, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Téléphone : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795